Royaume du Maroc
Ministère du Tourisme, de l'Artisanat,
de l'Economie Sociale et Solidaire
Chambre d'Artisanat
de la Région de Dakhla Oued Eddahab

المملكة المغربية
وزارة السياحة والصناعة التقليدية
والاقتصاد الاجتماعي والتضامني
غرفة الصناعة التقليدية
لجهة الداخلة وادي الذهب

Avis d'achat sur bon de commande n 24-CADOE-2026

Le Président de la chambre d'Artisanat du de Dakhla Oued Eddahab procède à l'achat sur bons de commandedes prestations objet du présent avis, en application des dispositions de l'article 91 du décretn° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

Objet de la prestation : Organisation de sessions de conseil au profit des artisans de la région Dakhla Oued Eddahab.

Consistance de la prestation :

N° ART	Désignation	Caractéristiques et Spécifications	Qté	Prix Unitaire T.H	Prix Total T.H
01	Les sessions de conseil sont à réaliser conformément aux spécifications suivantes : *prévoir des experts qualifiés et les salles nécessaires pour assurer une prestation de très bonne qualité. * dispenser des conseils d'ordres juridique et pratique pour l'élaboration des statuts des corporations, du règlement intérieur ainsi que tous documents nécessaires pour la création d'une corporation professionnelle. * mettre à la disposition de la CADOE les programmes des sessions de conseil pour la création d'une corporation professionnelle avant le commencement des sessions ainsi que leurs processus de déroulement. * Inclure dans la prestation des conseils opérationnels relatifs aux démarches administratives à entretenir avec les autorités locales et les parties intéressées pertinentes de la CADOE afin de réussir la prestation. * Faire les diligences nécessaires auprès de tous les artisans de la région Dakhla Oued Eddahab : les inscrits et non-inscrits au Registre National de l'artisanat, pour les inciter à participer aux sessions de conseil programmées. * assurer une équipe d'experts pour encadrer des participants au niveau de chaque site abritant les sessions de conseil.	Accompagnement et d'assistance au profit des artisans de région Dakhla Oued Eddahab pour la création des corporations des métiers concernant les artisans de région Dakhla Oued Eddahab. Les sessions de formation d'accompagnement et d'assistance seront réalisées conformément aux engagements suivants : *prévoir les encadrants qualifiés et les salles nécessaires pour assurer une formation et un accompagnement en bonne et due forme. * prendre en charge l'élaboration des textes juridiques suivant (le statut des corporations, règlement intérieur, …) et tous documents nécessaires pour la création de cette corporation professionnelle. * mettre à la disposition de la CADOE les programmes de formation et d'accompagnement relatif au métier de la Réparation des transports individuels et collectifs avant le commencement des sessions. * procéder à toutes les démarches administratives avec les autorités locales et les partenaires de la CADOE afin de réussir les sessions de formation et d'accompagnement. * sensibiliser tous les artisans de la région Dakhla Oued Eddahab : *les inscrits au Registre National de l'artisanat, *et les non-inscrits au Registre National de l'artisanat, Pour participer aux sessions de la formation et d'accompagnement. * assurer une équipe pour encadrer des participants au niveau de chaque site abritant les sessions de formation et d'accompagnement.	30		
			TOTAL H.T		
			T.V.A DE 20%		
			TOTAL TTC		

Lieu d'exécution : Dakhla ; Oued Eddahab ; Province d'Aoussred

Délai d'exécution : Les prestations se dérouleront pendant une durée de cinquante (90) jours

Date et heure limites de réception des devis des concurrents : Le 12/11/2026 à 12h30

- **Compte tenu du budget-temps disponible d'ici la fin de l'exercice budgétaire en cours et de la durée réservée à la réalisation de la prestation, le prestataire doit disposer d'un point de contact, pour la réalisation des prestations ainsi que pour réaliser toutes les autres procédures nécessaires, à Dakhla et qui doit être explicite dans son dossier. En effet, le maître d'ouvrage compte faire des commandes dont la réalisation doit être effectuée dans les 24 heures qui les suivent et toute réponse par le prestataire au-delà de 24 heures, sera considérée comme non efficace ni pertinente.**
- **Les concurrents doivent déposer une caution de 8 000.00 DH (Huit mille Dhs) à la chambre ou envoyé par email à l'adresse électronique suivante : ch.art.ouededahab@gmail.com avant la date et l'heure limites d'ouverture des devis.**
- **Le montant de la caution reste acquis au M.O dans le cas où le prestataire ne réalise pas ses obligations objet du B.C dans le délai imparti à l'une de ses commandes. Ce montant sera restitué au prestataire après l'achèvement de l'exécution des prestations conformément aux exigences de l'avis d'achat.**
- Les plis des concurrents sont déposés par voie électronique uniquement dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Dakhla, le 10/11/2026
Président de la chambre

